

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N° 2021-09-098-DEEJ

Nomenclature : 7.5.3

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE LANGEVIN WALLON – PROJET DE DEVELOPPEMENT DURABLE – LITTORAL LANDAIS

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
le 28 septembre 2021
Pour extrait certifié
conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le : 29/09/2021*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DARRAMBIDE	procuration à	M. MABILLET
M. LECERF	procuration à	M. CENDRES
M. DECKE	procuration à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
M. LAPEBIE	procuration à	Mme DACHARRY

SECRETARE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le partenariat très actif mené entre la ville et le Collège Langevin Wallon dans le cadre de son projet éducatif territorial. Cet établissement a la particularité d'être le collège de secteur pour tous les jeunes Tarnosien et, grâce à la volonté et l'investissement de son administration et de ses enseignants, il est un des éléments importants du déploiement de nos actions en direction des jeunes.

La commune est sollicitée aujourd'hui dans le cadre projet de développement durable porté par une équipe de professeurs (EPS, lettre, technologie, physique-chimie, SVT). A partir de la « découverte de la dune à vélo », il s'agit de permettre aux jeunes de 2 classes de 6^e d'atteindre les objectifs suivants :

- identifier les composantes biologiques et géologiques de l'écosystème dunaire,
- investir le patrimoine écologique et historique de la commune en créant une story map



et un sentier pédagogique connecté fait par et pour les élèves afin de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité locale,

- connaître l'histoire géologique et patrimoniale du territoire pour promouvoir sa conservation.

Il s'agit d'un gros projet qui s'inscrit nécessairement dans la durée qui participera à enrichir la future candidature au label E3D auquel l'établissement pourrait prétendre.

Monsieur le Maire propose que la ville s'inscrive dans l'accompagnement de ce projet en adoptant une subvention exceptionnelle de 500,00 €

- 1 intervention du CPIE par classe soit 4h x 2 classes à 25,00 €/h : 200,00 €
- 1 intervention de l'ONF par classe soit 3h x 2 classes à 50,00 €/h : 300,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet présenté par le collège Langevin Wallon

DÉLIBÈRE

DÉCIDE d'allouer une subvention de 500 € pour le projet « *Découverte de la dune* » porté par le collège Langevin Wallon

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr